



L'avis de convocation ci-dessous, tient lieu de convocation individuelle. Il n'y aura donc pas de convocation par lettre nominative.

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société CFAO MOTORS COTE D'IVOIRE sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **mardi 15 juin 2021 à 09 heures** au siège social sis à Abidjan, 117, Boulevard de Marseille, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, présentation et approbation des états de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2020, et quitus aux administrateurs et au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif aux conventions réglementées visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique et vote spécial de l'assemblée générale ;
- Constatation de la nomination de Monsieur Goran KRIZMANIC en qualité de représentant permanent de la société DOMAFI ;
- Constatation de la démission d'un administrateur et nomination d'un nouvel administrateur en remplacement ;
- Pouvoirs.

Conformément à l'article 525 de l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, tous les documents prévus par la loi sont à la disposition des actionnaires, quinze (15) jours avant la date de l'Assemblée, aux endroits suivants :

- Siège social de CFAO MOTORS CI : Abidjan-Treichville, 117 Boulevard de Marseille
- BICI-BOURSE : Abidjan-Plateau, Rue Gourgas

Tout actionnaire a le droit d'assister à l'Assemblée Générale et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire de son choix muni d'un pouvoir.

En raison des impératifs sanitaires liés à la COVID 19, l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra dans le strict respect des mesures gouvernementales en vigueur. Compte tenu de ces restrictions, il est vivement recommandé à tout actionnaire de privilégier l'usage de son droit de vote par correspondance. A cet effet, un formulaire de vote par correspondance est mis à disposition au siège social de la société et à BICI-BOURSE.

Par ailleurs, les actionnaires sont priés de bien vouloir noter qu'il n'y aura pas de cocktail à l'issue de l'Assemblée.

Le Président du Conseil d'Administration

